



## PROCES-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

Le jeudi 01 octobre 2020 à 18 h 00  
À CAP LUBERON

**MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 0 - VOTANTS : 22**

#### Présents :

**APT** : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO

**BUOUX** : Mme Amélie PESSEMESE

**CASENEUVE** : M. Gilles RIPERT (Président)

**CASTELLET-EN-LUBERON** : M. Roger ISNARD

**CÉRESTE** : M. Gérard BAUMEL

**GARGAS** : Mme Laurence LE ROY

**GIGNAC** : Mme Sylvie PASQUINI

**GOULT** : M. Didier PERELLO

**JOUCAS** : M. Lucien AUBERT

**LACOSTE** : M. Mathias HAUPTMANN

**LIoux** : M. Francis FARGE

**MURS** : M. Christian MALBEC

**MÉNERBES** : M. Patrick MERLE

**ROUSSILLON** : Mme Gisèle BONNELLY

**RUSTREL** : M. Pierre TARTANSON

**SAIGNON** : M. Jean-Pierre HAUCOURT

**SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON** : Mme Charlotte CARBONNEL

**SIVERGUES** : Mme Martine CALAS

**VIENS** : M. Frédéric ROUX

**VILLARS** : Mme Sylvie PEREIRA

#### Absents – Excusés :

**APT** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

**AURIBEAU** : M. Roland CICERO

**BONNIEUX** : M. Pascal RAGOT

**LAGARDE D'APT** : Mme Elisabeth MURAT

**SAINT-PANTALÉON** : M. Luc MILLE

**SAINT-SATURNIN-LÈS-APT** : M. Christian BELLOT

#### Etaient également présents :

**APT** : M. Dominique THEVENIEAU

**BONNIEUX** : Mme Evelyne BLANC

**CCPAL** : Emmanuel BOHN (DGS), Charlotte GREGOIRE (Assistante de Direction)

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1 - REQUALIFICATION DU POLE APT OUEST - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT (VERSION N°3)**

Patrick MERLE rappelle les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment la compétence « Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes : La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Il mentionne la délibération B-2019-11 du 7 mars 2019 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de requalification du Pôle structurant Apt Ouest (version n°1) et la délibération B-2020-04 du 6 février 2020 modifiant ce plan de financement (version n°2) :

**PLAN DE FINANCEMENT (version n°2)**

Montant estimatif des dépenses HT		Montant €	Montant estimatif des recettes	Montant €	Taux
<b>Requalification du Pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt</b>	MOE	24 928,00	Etat - Contrat de ruralité Conseil Régional - CRET Conseil Départemental Autofinancement	250 000,00	25,92%
	Etudes de sol	8 000,00			
	Relevé Topo	4 000,00			
	Essais ITV réseau pluvial	14 000,00			
	Etude hydraulique	15 000,00			
	Bandes cyclables (marquage au sol)	41 800,00			
	Giratoire au niveau du Pôle de services entreprises	67 000,00			
	Parking Pôle de services de services aux entreprises	202 000,00			
	Voie verte dont 80 arbres à 450 € H.T fournis - posés soit 28 000€ H.T.	129 600,00			
	Stationnement Bourguignons	126 000,00			
	Stationnement Avenue de Roumanille yc Pluvial	165 000,00			
	Aménagement central avenue de Roumanille	152 000,00			
	Signalétique	15 000,00			
<b>TOTAL</b>	<b>964 328,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>964 328,00</b>	<b>100%</b>	

Le Vice-Président fait référence à l'arrêté attributif de subvention n°2019\_03641 du 25 mars 2020 du Conseil régional d'un montant de 240 000 € ainsi qu'à l'arrêté attributif de subvention du 3 juillet 2020 au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'année 2020 dans le cadre du Contrat der ruralité d'un montant de 235 006,73 €.

Il propose au Bureau de délibérer afin de modifier le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (version n°3)**

Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes		
<b>Requalification du Pôle d'activités économiques des Bourguignons à Apt</b>	MOE :	24 928,00 €	Etat - Contrat de ruralité : 24,37%	235 006,73 €
	Etudes de sol :	8 000,00 €	Conseil Régional - CRET : 24,89%	240 000,00 €
	Relevé Topo :	4 000,00 €		
	Essais ITV réseau pluvial :	14 000,00 €	Conseil Départemental : 20,74%	200 000,00 €
	Etude hydraulique :	15 000,00 €		
	Bandes cyclables (marquage au sol) :	41 800,00 €		
	Giratoire au niveau du Pôle de services entreprises :	67 000,00 €	Autofinancement : 30 %	289 321,27 €
	Parking Pôle de services de services aux entreprises :	202 000,00 €		
	Voie verte dont 80 arbres à 450 € HT fournis - posés soit 28 000€ HT :	129 600,00 €		
	Stationnement Bourguignons :	126 000,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>964 328,00 €</b>
	Stationnement Avenue de Roumanille yc Pluvial :	165 000,00 €		
	Aménagement central avenue de Roumanille :	152 000,00 €		
	Signalétique :	15 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>964 328,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>964 328,00 €</b>	

Le Vice-Président explique que l'autofinancement augmente puisque la part de l'État diminue dans la version n°3.

Il précise que dans le cadre du CRET, pour avoir une subvention régionale, il faut planter des arbres. Il rajoute que cette partie de la voie verte (80 arbres) pourrait être prise en charge par le Département de Vaucluse.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement modifié de l'opération tel que présenté ci-dessus.

**Sollicite** une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse pour un montant de 200 000,00 € dans le cadre du dispositif départemental en faveur des sites d'activités économiques ECOPARC+ VAUCLUSE.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette délibération.

## **2 - ANNULATION DE LOYERS AU PROFIT DE LA SOCIETE « LA PAYOTTE »**

Patrick MERLE rappelle la délibération n°B-2017-17 du 6 avril 2017 approuvant la conclusion d'un bail commercial pour le snack du Plan d'eau de la Riaille pour une durée de 9 années à compter du 15 avril 2017 jusqu'au 17 avril 2026 avec la société « La Payotte » et fixant le loyer mensuel à 700 € HT (révision annuelle).

Il précise que les aides à l'immobilier d'entreprise sont de compétence exclusive du bloc intercommunal.

Il fait référence à la crise sanitaire majeure (aux conséquences sociales, financières et économiques sans précédent) que traverse notre pays et qui s'est traduite notamment par la fermeture administrative des restaurants pendant plusieurs mois.

Il propose à l'assemblée de délibérer pour annuler deux mois de loyer au profit de la société « La Payotte » exploitant le snack du Plan d'eau de la Riaille à Apt.

Frédéric SACCO demande qu'une vérification soit faite afin de s'assurer que le sous-locataire de « La Payotte » bénéficiera bien de cette annulation de loyers.

Patrick MERLE le confirme.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Annule** au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 l'équivalent de deux mois de loyer hors taxes et hors charges au profit de la société « La Payotte » exploitant le snack du Plan d'eau de la Riaille à Apt pour un montant de 1466,26 €.

## **3 - ANNULATION D'UN LOYER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS APT SANTE**

Patrick MERLE rappelle la délibération n°B-2016-61 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 approuvant la conclusion d'un bail professionnel dans les locaux réalisés dans le cadre de l'opération avec Mistral Habitat sis boulevard Elzéar Pin à Apt avec l'association des professionnels Apt Santé et fixant le loyer mensuel à 1 600 € TTC (révision annuelle).

Il précise que les aides à l'immobilier d'entreprise sont de compétence exclusive du bloc intercommunal.

Il fait référence à la crise sanitaire majeure (aux conséquences sociales, financières et économiques sans précédent) que traverse notre pays et qui s'est traduit notamment par la fermeture administrative des restaurants pendant plusieurs mois.

Il propose à l'assemblée de délibérer pour annuler un mois de loyer au profit de l'association des professionnels Apt Santé exerçant leur activité dans les locaux sis boulevard Elzéar Pin à Apt.

Sylvie PEREIRA demande pourquoi un seul mois de loyer est accordé à l'association des professionnels Apt Santé et deux mois à la société « La Payotte ».

Patrick MERLE répond que l'association des professionnels Apt Santé a demandé l'annulation d'un seul mois de loyer.

Le Président retrace l'historique de la construction de la crèche Le Nid en lieu et place de l'ancienne caserne des pompiers à côté du Jardin Public. Il rappelle que dans le programme de Mistral Habitat, la CCPAL a également été attributaire d'une surface d'environ 240 m<sup>2</sup>. Plusieurs bureaux sont donc loués par la CCPAL à ces professionnels de santé.

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Annule** en octobre 2020 la somme de 1689,44 € équivalant à un mois de loyer durant la période de confinement au profit de l'association des professionnels Apt Santé exerçant leur activité dans les locaux sis boulevard Elzéar Pin à Apt.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### 4 - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE PORTANT SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA STATION INTERCOMMUNALE AU GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

Frédéric SACCO rappelle :

- les statuts de la CCPAL et notamment la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,
- la Circulaire du Ministre de l'aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités datée du 23/06/2016 précisant les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité,
- le Contrat de ruralité signé entre la Préfecture de Vaucluse, la Préfecture des Alpes de Hautes Provence, la Caisse des Dépôts et des Consignations, le Conseil Départemental de Vaucluse, la CCPAL et 19 communes membres, en date du 15 mars 2017, et son programme d'actions pour la période 2017-2020,
- la délibération 19-350 du 26 juin 2019 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), comprenant notamment des dispositions et objectifs relatifs à la transition énergétique,
- l'approbation du SRADDET par Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur le 15 octobre 2019,
- la circulaire du Préfet de Vaucluse en date du 29 Novembre 2019 qui a pour objet d'informer les collectivités des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et des catégories d'opérations éligibles.

Le Vice-Président évoque le fonctionnement actuel de la station intercommunale de distribution de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), station publique à usage privé du territoire, portée par la CCPAL en collaboration avec le SIRTOM de la région d'Apt et les termes de la convention signée entre le SIRTOM et la CCPAL en date du 21 décembre 2018, pour l'utilisation de la station GNV et l'avitaillement de leurs véhicules au gaz.

Il mentionne le nombre croissant de véhicules au GNV acquis par les Collectivités (CCPAL, SIRTOM, Communes) le projet d'extension s'est révélé nécessaire.

Le projet d'extension de la station GNV s'inscrit dans le Contrat de Ruralité, axe 5 « Transition écologique », pour lequel l'État a réservé une enveloppe de la DSIL pour le cofinancement de ces actions.

Le projet d'extension de la station GNV s'inscrit dans les objectifs de réduction des gaz à effet de serre fixés dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial arrêté par le conseil communautaire du 12 décembre 2019.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
<b>Extension de la station intercommunale fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)</b>	<b>Investissement</b>	DSIL : 40 %	69 184,00 €
	MOE	16 000,00 €	
	Fourniture/pose de la station	118 600,00 €	Région Sud : 40 %
	VRD	26 000,00 €	
	Aléas techniques	11 860,00 €	Autofinancement : 20 %
	Études complémentaires	500,00 €	34 592,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>172 960,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>172 960,00 €</b>

Le Vice-Président présente le projet d'extension de la station GNV (un deuxième compresseur, 20 bouteilles supplémentaires de 80 L et une deuxième pompe de distribution) en expliquant que ce projet devrait couvrir

les besoins jusqu'en 2025. Il précise que cette projection ne prend pas en compte la demande possible du Département de Vaucluse d'utiliser la station GNV lorsque le centre routier sera installé sur la zone de Perréal.

Le Président rappelle l'acquisition par le Département de Vaucluse de 3 parcelles sur la zone de Perréal pour déplacer le centre routier départemental actuellement situé au Paou à Apt. Il indique qu'actuellement le prix du kilo du GNV est de 0,99 centimes d'€.

Frédéric SACCO explique que cette extension a été calculée pour une progression d'un camion par an du SIRTOM de la Région d'Apt et de deux véhicules par an pour les communes.

Il rappelle également les demandes de subvention faites pour l'achat de véhicules GNV.

Charlotte CARBONNEL souhaite connaître l'état de la flotte de véhicules GNV.

Frédéric SACCO indique qu'aujourd'hui la CCPAL dispose de 7 véhicules, 5 véhicules à la Ville d'Apt, 1 véhicule à Saint-Martin-de-Castillon, 1 véhicule à Gargas, 3 véhicules au SIRTOM de la Région d'Apt et bientôt 1 véhicule à Bonnieux, 1 véhicule à Saint-Pantaléon et 1 véhicule pour le Conservatoire de musique.

Pierre TARTANSON demande si l'aide financière de l'État au titre de la DSIL correspond au programme 2021.

Frédéric SACCO précise que l'aide financière a déjà été demandée et qu'il s'agit d'un réajustement du plan de financement.

#### **Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le projet d'extension de la station intercommunale de distribution de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), station publique à usage privé du territoire, portée par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en collaboration avec le SIRTOM de la région d'Apt.

**Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus.

**Autorise** le Président ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 40 % pour un montant de 69 184,00 €.

**Autorise** le Président ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur au taux de 40 % pour un montant de 69 184,00 €.

**Donne mandat** au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

## **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

### **5 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AU TITRE DE LA DSIL - CONTRAT DE RURALITE - PLAN DE RELANCE - TRANSITION ECOLOGIQUE**

Le Président souligne la nécessité d'améliorer les performances thermiques du bâtiment du Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal et de participer ainsi aux objectifs de la transition écologique.

Le bâtiment du Conservatoire de musique date du XVIIIème siècle, seul le doublage intérieur des menuiseries anciennes à simple vitrage est autorisé par l'Architecte des bâtiments de France. Ces travaux concernent les fenêtres situées au rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage.

Le coût prévisionnel de cette opération est à hauteur de 85 200 € HT.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat de ruralité et du Plan de relance – Transition écologique – DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Le Président rappelle les gros travaux de réhabilitation et d'aménagement du Conservatoire de musique ainsi que les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation.

#### **Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Travaux au Conservatoire de musique	Travaux d'amélioration thermique : 85 200 €	DSIL : 80%	68 160 €
		Autofinancement : 20%	17 040 €
<b>TOTAL</b>		<b>85 200 €</b>	<b>TOTAL</b>
			<b>85 200 €</b>

**Sollicite** les aides financières auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité et du Plan de relance – Transition écologique – DSIL, à hauteur de 68 160 €.

**Précise** que le budget nécessaire est inscrit au budget principal 2020 de la Communauté de communes.

**Autorise** Monsieur le Président à signer le dossier de demande de subvention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### 6 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Lucien AUBERT indique qu'il est nécessaire de réaliser les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement du territoire afin de dégager ses points forts / points faibles, les enjeux stratégiques et orientations techniques et financières à court, moyen et long terme (horizon 2035).

Le coût total de l'opération est estimé à 371 181 € HT.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut participer financièrement à la réhabilitation de ces deux schémas.

Le Vice-Président propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du cahier des charges des deux schémas : 23 000 €	Agence de l'eau RMC : 50 %	201 500 €
	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des deux schémas : 15 000 €	Autofinancement : 50%	201 500 €
	Réalisation schéma directeur d'eau potable : 145 000 €		
	Réalisation schéma directeur d'assainissement : 220 000 €		
<b>TOTAL</b>		<b>403 000 €</b>	<b>TOTAL</b>
			<b>403 000 €</b>

**Le Bureau, après délibération, à l'unanimité :**

**Approuve** le plan de financement ci-dessus.

**Sollicite** l'aide financière aux taux maximum de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**Sollicite** une dérogation pour entreprendre cette mission, sans attendre la notification de la décision d'aide financière.

**S'engage** à rembourser la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.

**Autorise** Le Président de la CCPAL à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

## QUESTIONS DIVERSES

### PROJET DE CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)

Pour son projet de Centre Éducatif Fermé (CEF) pour mineures, le Ministère de la Justice (Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Alpes Vaucluse) recherche un terrain.  
L'équipe d'un CEF est constituée de 26,5 ETP (équivalents temps plein), dont 1,5 ETP de personnels de santé.

#### LA LOCALISATION

Le site doit être, si possible, accessible par les transports en commun et/ou facile d'accès pour les personnes véhiculées. Considérant qu'il est courant de ne pas pouvoir implanter les centres éducatifs fermés en cœur de ville, dans toute la mesure du possible, une localisation proche d'une agglomération urbaine doit être privilégiée.

#### LE TERRAIN

Une emprise foncière d'**environ 5 200 m<sup>2</sup>** est recommandée.

#### LA DESSERTE

Le centre doit être facile d'accès par les véhicules (personnel, véhicules administratifs, livraisons, entretien, visiteur handicapé...).

### ATELIERS THEMATIQUES - PLH

Laurence LE ROY rappelle que l'atelier thématique n°1 concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) aura lieu vendredi 02 octobre de 9h30 à 12h au siège de la Communauté de communes. Elle invite les élus à participer et à s'inscrire à ces ateliers auprès de Marion EYSSETTE.

*Réunions PLH en annexe (1).*

### VISITE DE CAP LUBERON

Patrick MERLE propose aux élus de visiter le pôle intercommunal de services aux entreprises CAP LUBERON.

## PIÈCE ANNEXE

- 1- Réunions PLH

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,  
Gilles RIPERT

